

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	8
• absents	3
• exclus	0

## Date de convocation :

13 juin 2022

## Date d'affichage :

15 juin 2022

## Objet

Achat de matériel pour  
espaces verts -  
Demande de subventions  
ANNULE et REMPLACE  
la délibération 202226  
Erreur de saisie

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 juin 2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

SOUS-PRÉFECTURE

10 AOUT 2022

SAINT-GAUDENS

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,  
VEYRIES Nadine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET  
Michel, MAURETTE Bernard

Excusée : WINTERSTEIN Martine

Absents : SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe de la nécessité d'acquérir un débroussailleuse, un taille-haie et des casques de protection pour l'entretien des espaces verts.

2 devis sont proposés :

Rural Master :

- Débroussailleuse, casque, matériel : 1069.42€ HT soit 1283.30€ TTC  
- Tronçonneuse taille haie : 915.83€ HT soit 1099.00€ TTC

Rural 31:

- Débroussailleuse, casque, matériel : 872.83€ HT soit 887.70€ TTC  
- Tronçonneuse taille-haie : 705.81€ HT soit 705.81€ TTC  
- Tronçonneuse taille-haie : 724.17€ HT soit 822.88€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-accepte à l'unanimité le devis de Rural 31 pour :

- Débroussailleuse, casque, matériel : 872.83€ HT soit 887.70€ TTC  
- Tronçonneuse taille-haie : 724.17€ HT soit 822.88€ TTC  
- Total : 1597.00€ HT soit 1710.58€ TTC

- décide de demander des subventions auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40% soit 638.80€ HT soit 684.24€ TTC.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Barbazan

Le 2 août 2022.

Le Maire,

